

# ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

## Formulaire d'autorisation d'accès et d'exonération de responsabilité

### Propriétaire (adresse postale)

Nom : \_\_\_\_\_

Compagnie : \_\_\_\_\_

A/s : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_ No de télécopieur : \_\_\_\_\_

### Représentant du propriétaire (s'il y a lieu)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_ No de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse de l'intervention : \_\_\_\_\_

### ACCEPTATION

Le propriétaire consent à donner accès à la propriété, dont l'adresse civique est mentionnée ci-haut, aux représentants de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de la Ville de Montréal et de l'entrepreneur par elle désigné, afin qu'ils puissent exécuter sur sa propriété les travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la rue, de même que les récidives à venir, le cas échéant, conformément au programme d'embellissement établi par le *Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée, 2005-17*.

L'entrepreneur n'a pas d'obligation de résultat. De plus, le propriétaire est avisé que les travaux peuvent laisser certaines traces, démarcations ou autres sur les surfaces traitées.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_